

# Convention de collaboration

L'U.N.A.P.E.D.A. et la F.I.S.A.F. reconnaissent partager et respecter les valeurs communes suivantes :

- La pleine dignité de tous les êtres humains,
- La non-discrimination,
- Le respect des différences,
- Le choix du mode de communication
- La solidarité à l'égard de tous et en particulier de toutes les personnes en situation de handicap auditif et de leurs familles.

Leurs objectifs d'action s'inscrivent donc dans ce cadre et visent :

1. Le soutien à la mise en œuvre de la citoyenneté des personnes en situation de handicap auditif ainsi que leurs familles.

2. La collaboration active avec les décideurs et les opérateurs de droit commun en vue de promouvoir et faciliter l'accès de la personne en situation de handicap auditif au milieu ordinaire de vie et de travail notamment par un accompagnement personnalisé respectant sa liberté de choix et développant son autonomie.

3. La recherche de solutions adaptées lorsque l'accès au milieu ordinaire de vie ou de travail est rendu difficile voire impossible du fait d'un handicap particulièrement lourd.

Afin de réaliser pleinement ces objectifs communs, l'U.N.A.P.E.D.A. et la F.I.S.A.F. décident de réunir leurs efforts afin de :

- Faciliter et favoriser les relations locales entre le réseau des adhérents à la F.I.S.A.F. et celui des associations adhérentes à l'U.N.A.P.E.D.A.,
- Faire de la formation un moyen de meilleure connaissance de la surdité pour les parents et de partage des compétences entre parents et professionnels,
- Développer l'action en faveur de la meilleure prise en compte possible des besoins des personnes en situation de handicap auditif sur le plan régional et départemental.

Pour réaliser les objectifs de cette convention, l'U.N.A.P.E.D.A. et la F.I.S.A.F. s'engagent à rechercher, chaque fois que de besoin, les modalités d'une collaboration efficace tant au niveau local que national.

ARRAS,  
le 17 novembre 2004